

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3774-2011

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

APPROBATION DE CONTRATS
D'APPROVISIONNEMENT
EN ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE
COMMUNAUTAIRE ET AUTOCHTONE
ISSUS DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2009-02
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
en sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE
(AQLPA)

Intéressées

**DÉCISION DU CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC ET SÉRIE D'ARTICLES DU JOURNAL DE MONTRÉAL
RELATIFS AU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
(EN LIASSE)**

**ANNEXE 4 AU MÉMOIRE
DE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (AQLPA)**

Octobre 2011

Régie de l'énergie - Dossier R-3774-2011

Approbation de contrats d'approvisionnement en électricité éolienne communautaire et autochtone de HQD

CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC DÉCISION

Numéro de dossier : D2011-02-060

Date : 2011-06-17

http://www.conseildepresse.gc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=415&Itemid=142&POSTBACK=b3B0aW9uPWNvbV9jb250ZW50JnRhc2s9Y2F0ZWdvcnkmc2VjdGlvbmlkPTQmaWQ9MTMmSXRIbWlkPTE0MiZsYW5nPSZmaWx0ZXI9

Kahnawàke Economic Development Commission
M. John Bud Morris, directeur général

Plaignant

c.

M. Sébastien Ménard, journaliste
M. Serge Labrosse, directeur général de la rédaction
Le quotidien Le Journal de Montréal

Mis en cause

PLAINTÉ

[1] M. John Morris porte plainte contre le journaliste, Sébastien Ménard, du Journal de Montréal, relativement à trois articles publiés entre le 31 août et le 1er septembre 2010, intitulés : « Les éoliennes du gambling à Kahnawake », « C'est une énergie verte – John Bud Morris » et « Citoyens divisés ». M. Morris accuse le journaliste et le quotidien d'avoir publié des informations inexactes, d'entretenir des préjugés et d'avoir manifesté une démarche journalistique partielle.

ANALYSE

Grief 1 : informations inexactes

[2] Selon M. John Morris les inexactitudes publiées dans les articles de M. Sébastien Ménard concerneraient les quatre sujets suivants : (1) la participation des casinos virtuels au financement du projet des éoliennes (2) le statut de l'Île de Man (3) la connaissance du projet par le maire de Saint-Cyprien et (4) la position des citoyens face au projet.

[3] Selon le plaignant, il est faux de dire que le projet d'éoliennes soumis par la communauté autochtone de Kahnawà:ke sera financé en partie « par des millions provenant de casinos virtuels » jugés illégaux par Loto-Québec. Selon M. Morris, le financement auquel fait référence M. Ménard provient de la compagnie Continent 8 qui fournit des technologies Internet, des produits et services pour l'industrie mondiale de

jeu en ligne et qui n'exploite aucun casino virtuel. Cette firme offre des technologies avant-gardistes et assure aux entreprises des installations sécuritaires et fiables à partir desquelles elles peuvent accueillir leurs opérations en ligne.

[4] Le Conseil considère qu'il aurait été préférable que le journaliste spécifie, dès le début de son reportage, que les millions provenant de casinos virtuels desservis par l'entreprise Continent 8 finançaient indirectement le projet des éoliennes. Cependant, le Conseil constate que le journaliste explique avec suffisamment de détails les liens financiers entre la communauté et l'entreprise dans la suite de l'article. Ces précisions viennent dissiper toute possibilité de confusion. Cette partie du grief est donc rejetée.

[5] Par ailleurs, M. Morris critique le journaliste pour avoir écrit que Continent 8 opérerait des casinos. À la lecture des articles contestés, le Conseil observe que jamais le journaliste n'a écrit une telle affirmation. Cette partie du grief est rejetée.

[6] Deuxièmement, le plaignant déplore que le journaliste qualifie de paradis fiscal, l'Île de Man, île sur laquelle la compagnie Continent 8 est basée. M. Morris considère que l'Île de Man a maintenant conclu des ententes pour échanges d'informations avec les États-Unis, le Canada et plusieurs pays européens qui n'en font plus un paradis fiscal.

[7] Le Conseil a pu constater que depuis 2005, l'Île de Man a signé des accords d'échanges de renseignements à des fins fiscales avec plus d'une vingtaine de pays, dont le Canada. L'Île de Man n'est certainement plus le paradis fiscal qu'elle a déjà été. Cependant, les commentateurs économiques sont partagés sur l'efficacité de ces mesures et le respect des pays signataires du code de l'OCDE. La situation étant floue, la décision du journaliste de parler de l'Île de Man comme d'un paradis fiscal, comme l'estiment plusieurs commentateurs, est défendable. Par ailleurs, il est tout à fait véridique de dire que la fameuse île est le paradis du jeu en ligne; une grosse partie de l'économie de l'île repose sur le jeu en ligne. Le Conseil considère donc que M. Ménard n'est pas fautif quand il écrit : « Ce paradis fiscal situé entre l'Irlande et la Grande-Bretagne est une des juridictions les plus "attrayantes" de la planète pour les sites de jeu en ligne ». Cet élément du grief est rejeté.

[8] M. Morris conteste également l'affirmation du journaliste selon laquelle le maire de Saint-Cyprien-de-Napierville n'était pas au courant du projet d'éoliennes soumis à Hydro-Québec consistant à construire des éoliennes sur le territoire de sa municipalité. Le projet piloté par une firme britannique a d'abord été présenté à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, mais les parties ne se sont pas entendues. Le promoteur s'est alors tourné vers les Mohawks qui se sont dits intéressés. La « soumission a été présentée à Hydro-Québec avec l'étiquette autochtone sans même que le maire de Saint-Cyprien n'en soit informé » écrit le mis en cause. M. Morris dit qu'au contraire, la compagnie avait avisé le maire de ses discussions avec les Mohawks.

[9] Le Conseil s'est entretenu avec la directrice générale du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, Mme Nancy Trottier et le maire de la ville, M. André Tremblay. Les deux nous ont confirmé ne pas avoir été mis au courant du projet d'éoliennes des Mohawks sur leur territoire avant son dépôt à Hydro-Québec. Le maire a précisé que le promoteur lui avait mentionné qu'il contacterait les autochtones, mais il

ignorait qu'il y avait eu entente. Il est donc vrai de dire que : « La soumission a été présentée à Hydro-Québec avec l'étiquette autochtone sans même que le maire de Saint-Cyprien n'en soit informé ». Cet élément du grief est rejeté.

[10] Enfin, le plaignant insiste pour dire que contrairement à ce que M. Ménard aurait écrit, ce ne sont pas tous les citoyens qui s'opposent au projet d'éoliennes et que plusieurs des opposants ne sont pas motivés par des raisons environnementales, mais manifestent une opposition par manque d'information.

[11] Le Conseil constate que dans son article intitulé : « Les citoyens sont divisés », le journaliste Sébastien Ménard n'écrit pas que tous les citoyens s'opposent au projet des autochtones. Il n'écrit pas non plus que les opposants ne sont animés que par des motifs environnementaux puisqu'il rapporte également des motifs économiques. Le Conseil observe également que l'article interroge aussi des fermiers satisfaits du projet qui pensent en tirer des profits. Le Conseil considère que le journaliste a respecté les normes journalistiques en exposant correctement les motivations des citoyens. Il n'y a donc pas d'erreur sur cet aspect du grief.

[12] Le grief pour informations inexactes est donc rejeté.

Grief 2 : sensationnalisme et préjugés

[13] Le plaignant dénonce l'utilisation du drapeau des Warriors (Mohawk Warrior Society) en première page du journal pour illustrer l'article de M. Ménard. Le drapeau n'aurait aucun lien avec la Commission de développement économique qui pilote ce projet. Selon M. Morris, cette utilisation du drapeau des Warriors, qui rappelle plutôt les confrontations armées de la crise d'Oka, est totalement inappropriée, empreinte de sensationnalisme et entretient des préjugés chez de nombreux Québécois concernant la nation mohawk.

[14] Le Conseil est d'avis que le choix du drapeau de la Mohawk Warrior Society pour illustrer l'article de M. Ménard n'est pas justifié. Cette image, qui couvre une bonne partie de la première page du quotidien, sème la confusion chez le lecteur et encourage les préjugés à l'endroit de la nation iroquoise. Le guide de déontologie du Conseil est très précis à cet égard : « Les médias et les journalistes doivent respecter l'intégrité et l'authenticité de l'information dans la présentation et l'illustration qu'ils en font sur supports visuels et sonores. Ils doivent faire preuve de circonspection afin de ne pas juxtaposer illustrations et événements qui n'ont pas de lien direct entre eux et qui risquent ainsi de créer de la confusion sur le véritable sens de l'information transmise. » (DERP, p. 30) Le Conseil considère que le quotidien a opté pour le sensationnalisme et n'a pas respecté les normes journalistiques de déontologie dans ce cas. Les griefs pour sensationnalisme et pour avoir véhiculé des préjugés sont retenus.

Grief 3 : partialité

[15] Le plaignant déplore le fait que le journaliste M. Sébastien Ménard ait tenté par tous les moyens de le piéger. Il estime que « ses questions étaient orientées de manière à me faire dire ce qu'il voulait entendre ».

[16] Le Conseil considère que le plaignant n'a pas présenté de démonstration de son grief et constate, au contraire, que dans son article, le journaliste a cité et expliqué, à deux reprises, le point de vue de M. Morris quant au financement de son projet d'éoliennes et au statut de la compagnie Continent 8. Le Conseil ne voit pas en quoi le journaliste aurait piégé le plaignant. Le grief pour partialité est rejeté.

Refus de collaborer

[17] Le Journal de Montréal n'a pas souhaité répondre à la plainte de M. John Bud Morris en raison de leur retrait du Conseil de presse depuis juin 2010.

[18] Le Conseil reproche au Journal de Montréal son manque de collaboration pour avoir refusé de répondre, devant le Tribunal d'honneur, de la plainte les concernant.

DÉCISION

[19] Après analyse de la plainte de M. John Bud Morris, le Conseil de presse retient contre le journaliste Sébastien Ménard et Le Journal de Montréal les griefs pour sensationnalisme et pour avoir véhiculé des préjugés. Cependant, les griefs pour informations inexacts et pour partialité sont rejetés.

[20] Pour son manque de collaboration, en refusant de répondre à la présente plainte, le Conseil de presse blâme le Journal de Montréal.

[21] Le Conseil de presse du Québec rappelle que : « Lorsqu'une plainte est retenue, l'entreprise de presse visée par la décision a l'obligation morale de la publier ou de la diffuser. » (Règlement No 3, article 8. 2)

Guy Amyot, secrétaire général
Au nom du comité des plaintes

Les éoliennes du gambling à Kahnawake

Sébastien Ménard

Le Journal de Montréal – Section Argent

31 août 2010 | 06h19

Mise à jour: 31 août 2010 | 06h43

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2010/08/20100831-061926.html>

Incapable d'obtenir l'appui d'un village où elle souhaite planter d'immenses éoliennes, une firme britannique s'est rabattue sur les Mohawks de Kahnawake, qui souhaitent lancer ce projet en le finançant en partie avec des millions provenant de casinos virtuels jugés illégaux, révèle une enquête du Journal.

Hydro-Québec étudie présentement un projet soumis par l'entreprise Kahnawake Sustainable Energies pour la production de 24 mégawatts d'énergie éolienne. Le futur parc éolien mohawk serait situé à 40 kilomètres de la réserve, à Saint-Cyprien-de-Napierville, en Montérégie.

C'est la firme TCI Renewables, une société britannique ayant un bureau à Montréal, qui pilote le projet. TCI a d'abord tenté de convaincre les élus du village d'appuyer sa proposition pour la soumettre à Hydro-Québec sous l'étiquette «communautaire». Mais les parties ne sont pas parvenues à s'entendre. La firme s'est alors tournée vers les Mohawks, qui ont accepté d'embarquer dans le projet. «Dans le cheminement, quand ça ne fonctionne pas, tu y vas avec autre chose», a reconnu le chargé du projet pour TCI, Stéphane Poirier.

68 M\$ pour démarrer le projet

La soumission a été présentée à Hydro-Québec avec l'étiquette «autochtone», sans même que le maire de Saint-Cyprien n'en soit informé.

En vertu de l'appel d'offres, un projet dit «autochtone» pouvait être déposé sans l'accord des municipalités touchées, même s'il peut être implanté n'importe où «dans la région administrative» où vit la nation amérindienne qui le parraine. Si Hydro-Québec retient ce projet, la Kahnawake Sustainable Energies devra trouver 68 M\$ pour le réaliser. Une partie du financement proviendra des recettes de sites de gambling virtuels, a découvert le Journal.

La nouvelle compagnie éolienne mohawk appartient à la Commission de développement économique de Kahnawake qui détient 20% de Continent 8, une société de «centres de données informatiques» basée à l'Île de Man. Ce paradis fiscal situé entre l'Irlande et la Grande-Bretagne est une des juridictions les plus «attrayantes» de la planète pour les sites de jeu en ligne.

Le Conseil de bande de Kahnawake détient aussi 20 % des parts de cette entreprise.

Officiellement, Continent 8 ne fait que «louer de l'espace à ses clients pour accueillir leurs serveurs, en plus de leur vendre de l'électricité et de la bande passante», plaide le PDG de la Commission de développement économique de Kahnawake, John Bud Morris, qui siège également sur le C.A. de cette société offshore.

Mais, dans les faits, l'entreprise tire ses revenus de clients qui exploitent «en majorité» des casinos virtuels, avoue M. Morris.

Continent 8 dispose de centres de données à l'Île de Man, à Malte, à Singapour et à Kahnawake, où elle est liée par contrat avec la Mohawk Internet Technologies, une société comptant 45 opérateurs de casinos virtuels parmi ses clients.

Cet investissement dans Continent 8 a rapporté 1,7 M\$US à la Commission économique de Kahnawake, l'an dernier. Le Conseil de bande a touché la même somme. Il est prévu que ce dividende se répète annuellement et qu'il soit réinjecté dans le projet éolien, dit John Bud Morris.

Il insiste sur le fait que l'argent qui sera injecté dans les éoliennes ne provient pas directement des parieurs, mais des sociétés qui exploitent ces sites de gambling. «Une partie des fonds proviendra de notre investissement dans Continent 8, une autre partie de nos investissements immobiliers, et une partie proviendra d'autres sources», précise-t-il. Un prêt bancaire sera aussi nécessaire.

Des sites illégaux, dit Loto-Québec

Loto-Québec affirme que les casinos virtuels dont les serveurs sont logés auprès de Continent 8 sont «illégaux». «Le Code criminel prévoit que les jeux de hasard et d'argent doivent être opérés par les gouvernements provinciaux. Ces sites de jeux en ligne [...] sont illégaux», tranche la porte-parole de la société d'État, Marie-Claude Rivet.

Les Mohawks de Kahnawake soutiennent que cette disposition du Code criminel ne s'applique pas à eux pour des raisons constitutionnelles et historiques.

«C'est une énergie verte» - John Bud Morris

Sébastien Ménard

Journal de Montréal – Section Argent

31 août 2010 06h04

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2010/08/20100831-060440.html>

Le président de la Commission de développement économique de Kahnawake, John Bud Morris, est aussi le principal dirigeant de la Kahnawake Sustainable Energies. Il a accepté de répondre aux questions du Journal concernant le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Q Qu'est-ce qui attire les Mohawks de Kahnawake dans l'énergie éolienne ?

R Les énergies renouvelables constituent un secteur où nous croyons qu'il est pertinent d'investir. C'est une énergie verte et le niveau de risque respecte nos exigences en matière d'investissements. On ne veut pas placer les fonds de la communauté dans des aventures risquées.

Q Vous savez que le projet rencontre beaucoup de résistance, à Saint-Cyprien-de-Napierville. Qu'allez-vous faire pour convaincre la population locale des vertus de votre entreprise ?

R Nous avons prévu rencontrer les gens de Saint-Cyprien pour comprendre leurs craintes et développer une relation d'affaires avec eux. Q Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant de soumettre le projet à Hydro-Québec ? R Il n'y avait pas d'obligation pour nous d'obtenir leur approbation avant de soumettre le projet. Mais nous sentons qu'il est important d'établir un dialogue avec le conseil municipal.

Q Que ferez-vous si le conseil municipal continue de refuser le projet ?

R Je n'ai pas de commentaires à ce sujet. Q Pourquoi n'installez-vous pas les éoliennes sur le territoire de Kahnawake, au lieu de le faire à l'extérieur de la réserve ?

R Nous y avons pensé. Nous avons mené une étude pendant un an et demi et les vents n'étaient pas assez favorables.

Q La firme TCI, qui agit comme promoteur dans votre projet, ne le fait sûrement pas gratuitement. Quel genre d'entente avez-vous avec cette entreprise britannique ? R Nous avons une entente de coûts avec eux, qui est de nature privée. Le projet doit franchir un certain nombre d'étapes pour que les frais soient payés.

Q Avez-vous l'impression d'avoir été utilisés par TCI pour que ce projet puisse être soumis sous l'étiquette «autochtone», alors que le village a refusé de l'appuyer pour qu'il soit soumis sous l'étiquette «communautaire» ?

R Non. C'est strictement une décision d'affaires. Saint-Cyprien a décidé que le projet n'était pas approprié pour des raisons que je ne connais pas. Je les découvrirai en rencontrant le conseil municipal.

Éoliennes: le maire est furieux

Sébastien Ménard

Le Journal de Montréal – Section Argent

31 août 2010 06h30

<http://argent.canoe.ca/archives/lca/affaires/quebec/2010/08/20100831-063044.html>

Le maire de Saint-Cyprien-de-Napierville craint que le projet des Mohawks de Kahnawake soit accepté à cause du manque de courage politique de certains élus qui n'oseront pas se mêler du dossier en raison de son caractère explosif, pense-t-il.

«Si jamais c'est accepté, ce sera parce que personne n'aura voulu porter ses culottes dans ça», lance André Tremblay.

Le maire était furieux lorsqu'il a appris -- d'un journaliste -- qu'un projet éolien autochtone avait été soumis à Hydro-Québec, sur le territoire de sa municipalité, sans que personne ne l'avise. «C'est incroyable et inacceptable. À quoi on sert, nous, les élus municipaux ? tonne-t-il. Tu ne peux pas faire quelque chose comme ça. Il faut que tu passes par la municipalité.»

Le maire Tremblay ne souhaite pas rencontrer les Mohawks de Kahnawake, même s'ils veulent établir un «dialogue» avec lui. «Les autochtones veulent me rencontrer, ils veulent fumer le calumet de paix pour essayer de nous convaincre. Mais pourquoi j'irais m'asseoir avec eux autres ? Je n'ai pas besoin de ce projet-là», s'indigne-t-il.

Projet éoliennes - Citoyens divisés

Sébastien Ménard

Journal de Montréal

1 septembre 2010 04h49

<http://lejournaldemontreal.canoe.ca/actualites/national/archives/2010/09/20100901-044904.html>

La volonté des Mohawks de Kahnawake d'ériger un parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville divise profondément les résidents de ce village de la Montérégie. Alors qu'un groupe de citoyens s'est formé dans le but de faire dérailler le projet, des agriculteurs qui ont signé des ententes pour accueillir des éoliennes sur leurs terres espèrent qu'on les laissera tranquilles.

Le Journal révélait hier que ce projet, qui implique aussi la firme britannique TCI, sera financé en partie avec des millions provenant de sites de gambling virtuels jugés illégaux par Loto-Québec.

Ces sites sont opérés par des entreprises logeant leurs serveurs auprès de Continent 8, une société offshore contrôlée à 40 % par les Mohawks de Kahnawake.

Les fruits de cet investissement seront injectés dans le futur parc éolien, si Hydro-Québec retient le projet.

Pierre Couture, Joane McDermott et Brigitte Schoemans ont formé le regroupement Le Vent tourne, pour s'opposer à ce futur parc éolien. «On va essayer de faire capoter le projet», confie M. Couture.

Comme plusieurs résidents du secteur, l'homme n'accepte pas que les Mohawks de Kahnawake envisagent d'exploiter de lucratives éoliennes à 40 km de leur réserve.

Le projet pourrait leur rapporter 40 M\$ en 20 ans, selon certaines estimations.

«On pense qu'ils connaissent très bien les nuisances des éoliennes et qu'ils n'en veulent pas chez eux. Ils veulent les installer très loin de leur territoire pour récolter les bénéfices sans subir les inconvénients», s'indigne M. Couture.

Les craintes de ces citoyens à l'égard du projet sont interminables. Ils s'inquiètent du bruit, de la baisse de valeur de leurs propriétés, de l'impact sur la qualité des sols, des effets sur la santé, de l'apparition de pylônes d'Hydro-Québec pour relier les éoliennes au réseau électrique québécois...

«Les gens qui ne sont pas natifs du coin, sont venus chercher une qualité de vie, quand ils se sont installés ici, dit Brigitte Schoemans. Mais là, on détruit nos rêves.»

Un revenu supplémentaire

Sur la Grande ligne du Rang double, le discours des agriculteurs qui ont déjà conclu des ententes pour accueillir les huit éoliennes sur leurs terres est bien différent.

L'ancien maire de Saint-Cyprien, Normand Lefebvre, espère que trois de ces immenses virevents seront plantés chez lui.

Cela pourrait lui rapporter entre 20 000 \$ et 30 000 \$ par année, selon nos sources.

«Les éoliennes, c'est de l'énergie verte, plaide-t-il. Et c'est un revenu supplémentaire pour moi. Je ne vois pas en quoi ça pourrait déranger les autres citoyens, les éoliennes seraient loin de chez eux. »

Le conseiller municipal Jean-François Boire est aussi favorable au projet.

Son père est prêt à accueillir des éoliennes sur ses terres. «Dans n'importe quel projet, il y a des gens qui sont contre et d'autres qui sont pour», fait-il valoir.

Son frère, Frédéric Boire, abonde dans le même sens. Il estime que des citoyens se «cherchent des excuses» pour critiquer.

«C'est sûr que les gens vont voir des poteaux, quand ils vont regarder vers le champ, dit-il. Mais ce n'est pas pire que de voir une tour de télécommunication.»

Plaignez-vous au BAPE

Le ministère des Ressources naturelles assure que les citoyens pourront se faire entendre, si le projet des Mohawks est retenu.

«Le cas échéant, la population pourra émettre ses commentaires lors d'audiences publiques du BAPE», dit le porte-parole du Ministère, Jancimon Reid.

Éoliennes mohawk: la ministre torpille le projet

Rémi Nadeau

Agence QMI

Journal de Montréal – Section Argent

1 septembre 2010 05h59

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2010/09/20100901-055912.html>

La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, torpille le controversé projet d'éoliennes mohawks financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux. (Photo: Agence QMI)

La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, n'a pas mis de temps à disqualifier le projet d'éoliennes mohawk. (Photo) © Agence QMI

« C'est un projet qui est très mal parti », a tranché sans ambages la ministre responsable dans un bref entretien avec Le Journal hier, en laissant peu de doutes sur les chances qu'il soit retenu par Hydro-Québec.

La Commission de développement économique de Kahnawake a soumis un projet dans le cadre de l'appel d'offres de 250 mégawatts d'énergie éolienne ouvert aux communautés autochtones, en devant reconnaître qu'elle détient 20 pour cent de l'entreprise Continent 8.

Or, cette compagnie tire des revenus de sites de paris en ligne jugés illégaux par Loto-Québec.

« C'est tout à fait questionnable sur le plan moral comme projet », a dit la ministre, faisant fi du devoir de réserve qu'elle doit observer à l'égard du processus d'attribution de la société d'État.

Elle a de plus relevé l'opposition manifestée par des citoyens et des élus de Saint-Cyprien-de-Napierville, en Montérégie, où le promoteur mohawk avait l'intention d'installer des éoliennes devant générer 24 mégawatts.

« C'est un projet contesté dans le milieu alors que pour nous, le principe de l'acceptabilité sociale est fondamental », a-t-elle ajouté, achevant de démolir l'initiative inusitée.

La société d'État dévoilera en décembre les projets retenus parmi les 13 soumissions autochtones déposées.

Pas de bon sens

Plus tôt dans la journée, le Parti québécois avait sommé la ministre Normandeau d'intervenir et de forcer Hydro-Québec à fournir des explications.

« Le processus d'appel d'offres, c'est une politique gouvernementale. Alors, la ministre ne peut pas s'en laver les mains », avait affirmé le député péquiste Sylvain Gaudreault.

Selon le porte-parole de l'opposition en matière d'énergie, il est impensable qu'un projet devant soutenir le développement des communautés autochtones profite d'un financement illégal.

« Ça n'a pas de bon sens », a-t-il tonné en entrevue téléphonique, demandant aux deux sociétés d'État, Loto-Québec et Hydro-Québec, de communiquer entre elles pour éviter la concrétisation d'une bêtise.
